

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 627-2024 et 628-2024**

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 2 avril 2024, les règlements suivants :
 - Règlement numéro 627-2024 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de créer une nouvelle zone agro-forestière 038.2-Af à même une partie de la zone 038-Af;
 - Règlement numéro 628-2024 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher, tel que modifié par le Règlement numéro 316-2019;
- **QUE** ces règlements sont officiellement entrés en vigueur le 12 avril 2024 lors de la délivrance des certificats de conformité à leur égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 16 avril 2024.

Gemma Vibert,
Greffière